



Droit de visite à mon oncle malade dans un service réa.

Par **André Lugardon**, le **06/04/2011** à **12:27**

Bonjour, Mon oncle est en service réanimation dans un hôpital public. Il est plongé dans un sommeil médical qui nous fait craindre une possible fin de vie à venir. Mon cousin et ma tante ont demandé à l'équipe médicale de nous interdire de lui rendre visite. Nous parce que ma soeur est visée aussi par cette demande. Avons-nous la possibilité de faire appel de cette décision que nous trouvons injuste et douloureuse?

Par **chris_ldv**, le **06/04/2011** à **15:37**

Bonjour, Votre oncle étant dans un coma artificiel votre présence ne lui servira à rien médicalement parlant (s'il avait été conscient votre présence aurait pu être un réconfort). Vous pouvez solliciter l'équipe médical mais il est peu probable qu'elle se prononce contre l'avis de la famille proche uniquement pour satisfaire votre souhait de voir votre oncle. Cordialement,

Par **mimi493**, le **07/04/2011** à **01:15**

Les visites en réa sont réservées à la famille très proche, donc son épouse et ses enfants (ce n'est pas un hall de gare). S'il n'a plus sa lucidité, c'est à son épouse de décider.